



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 8 avril 2019

La dotation globale de fonctionnement des communes pour 2019

Le gouvernement a rendu publics le 3 avril les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF), **principale dotation de l'État aux collectivités territoriales**. Le total national de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes est stable en 2019, comme en 2018, à hauteur de 11,9 milliards d'euros. L'engagement du Gouvernement de stabiliser le montant de la DGF est donc de nouveau tenu cette année.

Comme tous les ans, les montants individuels varient à la hausse ou à la baisse, car la DGF est une dotation « vivante », qui évolue pour tenir compte des réalités de chaque commune. En outre, un redéploiement est opéré en direction des communes les plus fragiles : **c'est la péréquation, condition d'une répartition équitable**.

À La Réunion, la DGF versée aux communes en 2019, d'un montant de 168 millions d'euros, enregistre une hausse globale de + 1,9 %, après celle observée en 2018 (+ 2,9 % par rapport à 2017). Cette augmentation de la DGF attribuée aux communes de La Réunion est nettement supérieure à la hausse moyenne au niveau national, qui s'établit pour sa part à + 0,4 % en 2019. Cette situation s'explique par une péréquation nationale favorable aux communes des outre-mer.

Il en résulte que le montant de la DGF communale par habitant, de 193 € à La Réunion, est plus élevé que le montant moyen national (164 €/hab.).

Les attributions individuelles de DGF sont mises en ligne par la direction générale des collectivités locales et consultables sur le site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr et sur www.cohesion-territoires.gouv.fr.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

